

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal
**Présents**

Vincent De Wolf, *Bourgmestre-Président* ;  
 Patrick Lenaers, Marie-Rose Geuten, Rik Jellema, Frank Van Bockstal, Colette Njomgang, Jean Laurent, Aziz Es, *Échevin(e)s* ;  
 Eliane Paulissen, Françoise Bertieaux, Bernard de Marcken de Merken, Jean-Luc Robert, André du Bus, Laurent Vleminckx, Françoise Carton de Wiart, Gisèle Mandaila, Rachid Madrane, Kathy Mottet, Christophe Gasia, Christina Karkan, Marie-Louise Servais, Josianne Pardonge, Virginie Taittinger, Christian De Beco, Arnaud Van Praet, John Buyani Ilungu, Imad Benarafa, Ahmed M'Rabet, Stéphane Van Vaerenbergh, Sandra Jen, Viviane Scholliers, Françoise de Halleux, *Conseillers communaux* ;  
 Christian Debaty, *Secrétaire communal*.

**Excusés**

Rik Baeten, *Échevin(e)* ;  
 Damien Gérard, Farida Tatou, *Conseillers communaux*.

**Séance du 02.03.15**


---

**#Objet : A.S.B.L. "Centre Culturel d'Etterbeek" - Comptes 2013 - Budget 2014.#**


---

Séance publique

**Centre culturel Espace Senghor**

Le Conseil communal,

Considérant qu'un subside de 320.140 € a été proposé en faveur de l'A.S.B.L. « Centre Culturel d'Etterbeek » au budget ordinaire 2014 de la commune d'Etterbeek (art.762/33202/10) ;

Attendu que les instructions de Monsieur le Ministre de la Région de Bruxelles-Capitale précisent que les comptes et budgets des A.S.B.L. subsidiés par les communes, doivent être approuvés par le Conseil communal ;

Attendu qu'il s'agit d'une institution relevant de la Communauté française de Belgique et que selon les termes du nouveau décret du Conseil de la Communauté française du 10 avril 1995, les comptes et bilans seront arrêtés au 31 décembre de chaque année ;

Vu les comptes 2013 et le budget 2014 arrêtés par l'Assemblée Générale de l'A.S.B.L. « Centre Culturel d'Etterbeek » ;

Vu les articles 90 et 117 de la Nouvelle Loi communale ;

DECIDE :

D'approuver les comptes 2013 et le budget 2014 de l'A.S.B.L. « Centre Culturel d'Etterbeek », tels qu'ils sont annexés à la présente.

Le Conseil approuve le projet de délibération sous réserve de la mise en place d'une Assemblée Générale valablement constituée. .

32 votants : 32 votes positifs.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Le Secrétaire communal,  
Christian Debaty

Le Bourgmestre-Président,  
Vincent De Wolf

POUR EXTRAIT CONFORME  
Etterbeek, le 04 mars 2015

Le Secrétaire communal,

Pour le Bourgmestre,  
Par délégation,

Christian Debaty

Patrick Lenaers